



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3274

13 septembre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3274e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 13 septembre 1993, à 15 h 45

Président : M. TAYLHARDAT

(Venezuela)

Membres :

Brésil	M. de ARAUJO CASTRO
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. DORANI
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	M. WALKER
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOZAMBIQUE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE (S/26385 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Mozambique une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Afonso (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique, qui figure dans les documents S/26385 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26426, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur la modification suivante à apporter au projet de résolution contenu dans le document S/26426, dans sa version provisoire : à la fin du paragraphe 7 du dispositif, les mots "et l'information" doivent être supprimés.

Les membres du Conseil ont également reçu des photocopies d'une lettre en date du 8 septembre 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera distribuée sous la cote S/26432.

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été révisé oralement, dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. de ARAUJO CASTRO (Brésil) (interprétation de l'anglais) :

Tout d'abord, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter très chaleureusement, en votre qualité de diplomate éminent et de représentant du Venezuela, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Votre incomparable expérience et vos grands talents de diplomate nous garantissent que la conduite des affaires du Conseil est dans de bonnes mains. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance, bien méritée, à l'Ambassadrice Madeleine Albright, Représentante permanente des Etats-Unis, pour l'intelligence et l'enthousiasme avec lesquels elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Des liens étroits et solides unissent le Brésil à la communauté des pays de langue portugaise. C'est donc avec beaucoup d'attention que le Gouvernement brésilien a suivi l'évolution de la situation au Mozambique et l'oeuvre louable que l'Organisation des Nations Unies a accomplie dans ce pays, auquel nous sommes unis par l'histoire, la culture et une recherche commune de développement économique et de progrès social.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) confirme que des événements positifs importants ont fait récemment progresser le processus de paix. Ces événements, qui comprennent une série d'entretiens fructueux à Maputo entre le Président de la République du Mozambique et le dirigeant de la RENAMO, nous permettent de considérer la situation avec un certain optimisme.

Le Document final de la réunion entre le Président Joaquim Alberto Chissano et M. Afonso Macacho Dhlakama explique clairement les mesures liées à l'administration territoriale du territoire et la surveillance des activités de police qui, lorsqu'elles seront mises en pratique, devraient permettre une application sans heurts de l'Accord général de paix. Certains progrès ont

M. de Araujo Castro (Brésil)

également été réalisés dans le domaine humanitaire, malgré les problèmes financiers qui, nous l'espérons, devraient bientôt être surmontés. La mise en oeuvre réussie du programme intégré d'assistance humanitaire reste un aspect essentiel des efforts de l'ONU au Mozambique.

Ce tableau encourageant ne doit toutefois, en aucun cas, éclipser la nécessité pour le Conseil de sécurité de surveiller de très près le développement du processus de paix. Le calendrier révisé de mise en oeuvre de toutes les dispositions de l'Accord général de paix doit être appliqué sans plus de tergiversations, comme il est indiqué au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi.

Nous nous attendons à ce que les problèmes actuels, tels que la question de la composition de la Commission électorale nationale, l'adoption de la loi électorale et le retard dans le démarrage du processus de cantonnement et du processus de démobilisation, seront résolus à la lumière du climat politique récemment amélioré. L'organisation d'élections démocratiques en octobre 1994 doit continuer de rester un objectif fondamental.

L'attitude du Gouvernement mozambicain qui, sous la direction du Président Chissano, s'est résolument engagé à faire aboutir le processus de paix mérite tous nos éloges. Comme cela est dit à juste titre dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, il est essentiel que la RENAMO et les autres partis politiques s'associent au Gouvernement pour assurer la mise en oeuvre complète, sans délai et en toute bonne foi de l'Accord général de paix.

Seule une paix durable permettra au peuple mozambicain de retrouver la voie du développement et d'entreprendre la tâche ardue de la réconciliation et de la reconstruction nationales. La communauté internationale, quant à elle, doit être prête à faire tout ce qu'il faut pour apporter sa contribution au résultat positif du processus de paix et aux efforts de reconstruction qui suivront.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Je suis certain que, grâce à votre riche expérience et à votre grande compétence dans le domaine diplomatique, vous guiderez avec succès les travaux dont le Conseil devra s'acquitter pendant le mois en cours. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Abmassadrice Albright, Représentante des Etats-Unis, pour la contribution remarquable qu'elle a apportée à l'heureuse issue des travaux du Conseil le mois dernier.

L'Accord général de paix pour le Mozambique a fait naître l'espoir de voir cesser la guerre civile qui dure depuis plus de 10 ans au Mozambique, et a ouvert de nouvelles perspectives en ce qui concerne le rétablissement de la paix et la reprise économique dans ce pays. La délégation chinoise est heureuse de constater que, grâce aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les deux parties mozambicaines, des progrès ont déjà été réalisés dans le processus de paix au Mozambique, et que des accords ont été conclus au sujet de l'administration d'Etat et de l'impartialité de la police nationale dans le cadre des pourparlers directs entre le Président Joaquim Chissano et le Président Afonso Dhlakama, de la RENAMO. Cela permet de relancer vigoureusement le processus de paix au Mozambique. Toutefois, pour différentes raisons, la mise en oeuvre de l'Accord de paix se heurte encore à de nombreuses difficultés et les deux parties ne sont toujours pas parvenues à un accord sur des questions telles que l'avenir de la Commission électorale nationale, ce qui nous préoccupe vivement.

Le processus de paix au Mozambique se trouve maintenant à un stade crucial, et si l'on veut que les élections générales se tiennent comme prévu en octobre 1994, les deux parties mozambicaines doivent adopter des mesures concrètes, s'acquitter de leurs obligations, coopérer avec l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) et respecter scrupuleusement le nouveau calendrier. Les deux parties doivent actuellement accorder la priorité au rassemblement et à la démobilisation immédiats de leurs troupes, et à la formation d'une nouvelle force de défense nationale afin de créer, dans les plus brefs délais, les conditions propices à la réconciliation nationale.

M. Li Zhaoxing (Chine)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis traduit précisément ce souhait des membres du Conseil. La délégation chinoise votera par conséquent pour ce texte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Conseil de sécurité va maintenant se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le document S/26426, tel qu'il a été révisé oralement dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 863 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et remercier votre prédécesseur, l'Ambassadrice Albright, du travail remarquable qu'elle a accompli au cours du mois précédent.

Je voudrais faire quelques observations sur la résolution que nous venons d'adopter. Tout d'abord, mon gouvernement se félicite de cette évolution positive de la situation et, en particulier, du résultat concret des pourparlers qui ont eu lieu entre le Président Chissano et M. Dhlakama. Nous tenons toutefois à souligner combien il importe, à notre avis, que ces deux dirigeants continuent de se rencontrer à intervalles réguliers au cours du processus d'application des accords de paix, car nous estimons que c'est là le meilleur moyen d'assurer la persistance de l'élan acquis dans l'application des accords.

Deuxièmement, je ne saurais cacher que nous sommes préoccupés de voir que le calendrier qui a été fixé lorsque les deux parties sont venues à la table

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

des négociations et sont parvenues à un accord continue d'être reporté. Il importe, à notre avis, que les parties à cet accord sur le Mozambique comprennent bien que les ressources de la communauté internationale ne sont pas inépuisables et qu'elles sont actuellement lourdement grevées. De nombreuses régions du monde exercent de nombreuses ponctions sur ces ressources, et si l'on veut que l'engagement pris par la communauté internationale à l'égard du processus de paix au Mozambique puisse être maintenu - et mon gouvernement est très fermement attaché à soutenir cet engagement international - il est absolument indispensable que les progrès soient continus, visibles et durables. Sinon, il ne sera pas facile de maintenir cet appui, que nous souhaitons voir se poursuivre.

D'après nous, les priorités immédiates sont les suivantes : premièrement, le rassemblement et la démobilisation des troupes, élément absolument crucial si l'on veut que le calendrier relatif à la tenue d'élections soit conservé et respecté; deuxièmement, l'arrivée des derniers stagiaires de la RENAMO devant recevoir une formation militaire dans le camp d'entraînement mixte Royaume-Uni/Zimbabwe de Nyanga. Cela revêt une importance d'autant plus grande qu'il s'agit là des fondements de la future armée nationale du Mozambique. Et, troisièmement, il devient maintenant urgent de réaliser des progrès dans le cadre de la Conférence consultative multipartite sur la loi électorale afin de préparer les élections d'ici au mois d'octobre 1994. Le processus d'accord sur les préparatifs des élections a été interrompu momentanément, et dans la résolution, il est fait allusion de façon défavorable à cette hésitation. Nous espérons que cet obstacle sera surmonté très rapidement et nous exprimons le ferme espoir que les travaux de la Commission électorale ne seront pas soumis à d'autres conditions. Nous pensons à cet égard qu'il incombe tout particulièrement à la RENAMO de ne pas faire apparaître de nouvelles complications.

Enfin, nous attendons avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général sur les possibilités de répondre aux souhaits des deux parties selon lesquels l'Organisation des Nations Unies devrait surveiller les activités de police. Nous espérons que par souci d'économie de temps et de ressources, le Secrétariat envisagera de transférer certains des éléments de l'ONUMOZ qui sont déjà déployés afin de répondre à ces besoins. Nous serons, quant à nous,

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

prêts à prendre des décisions sur le rapport du Secrétaire général lorsqu'il nous sera présenté, et nous espérons qu'il le sera, comme le Conseil le demande, d'ici à la fin du mois d'octobre.

Je terminerai en disant que nous appuyons très fermement, en les accueillant avec satisfaction, les travaux réalisés par le Représentant spécial du Secrétaire général. M. Ajello nous semble naviguer avec grande compétence, dans des conditions particulièrement difficiles, en vue de faire appliquer un accord très complexe, et il peut compter sur notre plein appui dans cette tâche.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à New York, bien que vous ne soyez pas un étranger ici. La facilité et l'aisance avec lesquelles vous avez d'emblée assumé vos nouvelles fonctions ne sont qu'une indication de votre expérience et de vos capacités. Depuis les quelques jours que vous êtes ici, vous montrez que vous êtes un digne successeur à votre brillant prédécesseur.

Dès votre arrivée, vous avez été investi de la tâche difficile et exigeante que représente la présidence du Conseil de sécurité. Je souhaite vous féliciter non seulement d'assumer les fonctions de Président du Conseil, mais vous féliciter aussi de la façon compétente dont vous vous acquittez de vos lourdes responsabilités. La coopération sans réserve de ma délégation vous est acquise.

Je voudrais également exprimer nos remerciements particuliers et notre sincère gratitude à l'Ambassadrice Madeleine Albright, Représentante permanente des Etats-Unis, pour la façon dont elle a dirigé le Conseil le mois dernier. Sa présidence a été empreinte non seulement de sa diligence, de son professionnalisme et de son efficacité, mais également de son charme personnel, de son enthousiasme et de son humanité particulièrement remarquable. Ma délégation a été profondément impressionnée par sa sincérité et par sa présidence extrêmement efficace.

M. Marker (Pakistan)

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport du 30 août 1993 sur le Mozambique. Ce rapport est informatif et lucide. Nous nous félicitons également des informations contenues dans le rapport subséquent.

Le processus en cours au Mozambique présente une certaine évolution positive qui est une source de satisfaction pour ma délégation. Elle est heureuse de voir que le déploiement de la composante militaire de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) est maintenant achevé et que des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'établissement des zones de rassemblement où seraient cantonnées avant leur démobilisation les troupes du Gouvernement mozambicain et de la RENAMO. Nous sommes reconnaissants à tous les pays qui fournissent des troupes car, sans leur contribution, cela n'aurait pas été possible.

Le fait que les réfugiés mozambicains continuent de retourner dans leur pays est un autre signe encourageant qui montre que, malgré quelques hésitations initiales, le processus amorcé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de l'Accord général de paix est crédible aux yeux du peuple mozambicain.

Nous sommes heureux de constater que certaines des commissions créées dans le cadre de l'Accord général de paix ont poursuivi leurs travaux et fait des progrès dans plusieurs domaines. Toutefois, le fait que la Commission de l'administration publique, la Commission nationale d'information et la Commission des affaires de police ne se soient encore pas réunies est très inquiétant. Nous prions instamment tant le Gouvernement mozambicain que la RENAMO de régler immédiatement leurs différends à cet égard et de faire en sorte que ces commissions deviennent opérationnelles sans plus tarder.

L'événement récent le plus marquant est peut-être l'ouverture des pourparlers directs entre le Président Chissano et M. Dhlakama. Ces pourparlers ont déjà abouti à un accord important. Nous approuvons la demande qu'ils ont formulée conjointement à l'ONU pour qu'elle surveille les activités de police au Mozambique, et nous encourageons le Secrétaire général à agir le plus rapidement possible à cet égard. Nous nous félicitons également que la RENAMO soit prête à accepter le principe d'une seule administration pour tout le Mozambique.

M. Marker (Pakistan)

Malgré les récents progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix pour le Mozambique, le retard déjà pris n'a pas encore été entièrement rattrapé. La mise au point définitive de la loi électorale avance beaucoup trop lentement. L'apparente impasse quant à la question de la composition de la Commission électorale nationale est regrettable. Si les travaux concernant tant la loi électorale que d'autres domaines ne s'achèvent pas à temps, tout le programme pourrait être perturbé, ce qui empêcherait la tenue des élections générales en octobre 1994, telle que prévue actuellement.

L'imbroglie au Mozambique est en fin de compte un problème interne à ce pays. La communauté internationale lui a déjà consacré beaucoup de temps, d'efforts et d'argent, et elle est prête à continuer d'aider les Mozambicains à rétablir leurs institutions démocratiques, la stabilité et l'ordre dans leur pays. Toutefois, les dirigeants mozambicains seraient bien avisés de ne pas considérer l'engagement de la communauté internationale comme illimité et les ressources mises à leur disposition comme inépuisables.

Ma délégation a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté, car il aborde de façon adéquate les préoccupations et les positions du Gouvernement pakistanais quant au processus de paix au Mozambique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Pakistan des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre.

Je tiens en outre à adresser mes remerciements chaleureux et ma reconnaissance à l'Ambassadrice Albright pour la façon compétente dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Japon a été heureux de voir commencer les pourparlers entre M. Chissano, Président du Mozambique, et M. Dhlakama, Président de la RENAMO. Malheureusement, le processus de paix ne semble pas avancer sans heurts, et les retards dont souffre ce processus sont une source de profonde préoccupation pour tous. Voilà pourquoi le Japon a appuyé le projet de résolution que nous venons d'adopter et qu'il se réjouit du fait que par son adoption unanime cette résolution témoigne de l'unité des positions au Conseil sur cette question.

M. Hatano (Japon)

La résolution réaffirme que de la communauté internationale est attachée au rétablissement de la paix au Mozambique et à ce que les élections se tiennent en octobre 1994 au plus tard. L'expérience acquise en Afrique nous a enseigné que le regroupement et la démobilisation de troupes doivent avoir lieu avant la tenue d'élections, et, en l'occurrence, si la date prévue des élections doit être respectée l'effort de regroupement et de démobilisation doit commencer sans délai.

On a fait connaître à mon gouvernement qu'il était nécessaire d'apporter un soutien économique et financier en vue de la reconstruction économique du Mozambique. Mais ce sont peut-être les progrès dans le processus de paix qui sont essentiels pour qu'une aide et des investissements étrangers soient apportés sans entrave vers ce pays.

Au cours de leurs premiers pourparlers directs, les deux dirigeants sont parvenus à un accord sur certains éléments qui revêtent une importance cruciale pour la mise en oeuvre du processus de paix. Il est maintenant temps que les deux parties montrent leur bonne foi en traduisant leurs paroles en actes qui permettront de rétablir une paix et une démocratie véritables au Mozambique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Japon des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de la grande efficacité avec laquelle vous vous acquittez de vos fonctions. Votre longue expérience de diplomate nous donne l'assurance que les travaux du Conseil seront menés à bien pendant ce mois.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadrice Albright, des Etats-Unis, pour l'excellente façon dont elle a dirigé nos travaux durant le mois d'août.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mozambique, et en particulier le document signé le 3 septembre dernier à Maputo par le Président de la République mozambicaine, M. Chissano, et le chef de la RENAMO, M. Dhlakama, soulignent l'importance des récents progrès réalisés quant au processus de paix dans ce pays en vue de la mise en oeuvre rapide de toutes les dispositions de l'Accord général de paix.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Depuis l'adoption de la résolution 850 (1993), il y a deux mois, le Conseil de sécurité peut se réjouir du fait que les parties au conflit ont montré par des faits concrets à la communauté internationale qu'ils désiraient fermement régler leurs différends et progresser dans le processus de paix. Les récents pourparlers entre le Président Chissano et M. Dhlakama en sont une preuve évidente. Nous les encourageons vivement à poursuivre ce dialogue, car il représente un élément essentiel du processus de paix qui permettra de progresser sur les différentes questions encore en suspens en vue de faire aboutir ce processus pour la tenue d'élections démocratiques en octobre 1994.

Nous nous félicitons également de voir que l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), à laquelle participe mon pays, s'est acquittée avec efficacité de son mandat sous la direction avisée du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ajello. Le fait que le déploiement de l'ONUMOZ soit achevé est une bonne nouvelle, tout comme le sont les progrès réalisés dans les travaux de la Commission mixte pour la formation des forces de défense du Mozambique, qui permettent la formation d'instructeurs à Nyanga, et d'autres mesures de grande portée.

La tâche consistant à aider le peuple mozambicain, qui a subi pendant 16 ans les conséquences d'un conflit sanglant, et à permettre à la société mozambicaine de se reconstruire fait partie intégrante des efforts de l'ONU dans ce pays. C'est pourquoi nous devons réaffirmer qu'il est nécessaire que le programme d'aide humanitaire puisse continuer de compter sur la coopération du Gouvernement mozambicain et de la RENAMO afin que la population civile puisse avoir accès à l'aide humanitaire.

L'accord conclu le 3 septembre consacre le principe de l'administration unique dans l'ensemble du pays. Cette question, qui constituait naguère l'un des principaux obstacles entre le Gouvernement mozambicain et la RENAMO, a été réglée de manière satisfaisante par les deux parties. Nous voudrions lancer, au nom de cette instance, un appel pour que cet accord se concrétise rapidement et efficacement sur le terrain, afin de jeter les bases nécessaires au développement de la démocratie et à la tenue d'élections.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Nous sommes certains que le Conseil de sécurité étudiera favorablement les propositions que le Secrétaire général lui présentera afin de donner suite à la demande du Gouvernement mozambicain et de la RENAMO qui voudraient que les Nations Unies se chargent du contrôle des activités de police dans le pays. C'est là un point capital pour susciter la confiance de toutes les parties et de tous les citoyens, et les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle actif dans ce domaine. Nous sommes certains aussi que cela donnera au Secrétaire général l'occasion de revoir le déploiement actuel de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) en fonction des nouvelles circonstances.

Parallèlement à ces faits, qui sont très encourageants, nous devons aussi exprimer notre préoccupation face aux difficultés qui continuent de faire obstacle, sur de nombreux points essentiels, à la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord général de paix. Il ne faut pas décevoir le peuple du Mozambique et la communauté internationale, surtout maintenant qu'il existe une dynamique de progrès. C'est pour cette raison que le Conseil a adopté la résolution 863 (1993), qui exprime notre satisfaction, mais aussi notre impatience de voir la lumière au bout du tunnel à bord de ce train qui n'avance que très lentement.

La volonté des parties, et plus particulièrement de la RENAMO, doit se traduire par l'amorce rapide du processus de rassemblement et de démobilisation des troupes, conformément au calendrier révisé d'application des dispositions de l'Accord général de paix. Elle doit se traduire aussi par le démarrage et la poursuite des travaux des différentes commissions nationales. Elle doit se traduire, enfin, et le plus rapidement possible, par l'accord de toutes les parties sur le projet de loi électorale, et par la constitution d'une commission électorale nationale qui soit impartiale et efficace. Ce sont là autant d'étapes qu'il faudra franchir dans un laps de temps relativement court si l'on veut véritablement que des élections démocratiques aient lieu en octobre 1994.

Ma délégation voudrait dire sa crainte que tout retard dans ce processus risquerait de laisser la communauté internationale et de compromettre l'appui extérieur audit processus. L'Espagne s'est engagée à l'égard du processus de paix au Mozambique, et c'est la raison pour laquelle elle espère que les intérêts du peuple mozambicain primeront sur toutes les autres priorités du

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Gouvernement et de la RENAMO. Ces priorités, qui sont aussi celles de la communauté internationale, sont la paix, la réconciliation et le développement. Le document du 3 septembre montre la voie à suivre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Espagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. ERDOS (Hongrie) : Je voudrais présenter mes remerciements à l'Ambassadrice Albright, des Etats-Unis, pour sa direction de haute qualité des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août.

Monsieur le Président, je saisis également cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue tout en vous exprimant ma certitude que vous assurerez d'une manière efficace la conduite des délibérations du Conseil pendant ce mois de septembre.

L'adoption de la résolution 863 (1993) est une étape importante dans le processus de règlement qui devra conduire le Mozambique à l'état de paix et de sécurité internes durables. Si ce processus s'accompagne, comme nous voulons l'espérer, de la sagesse, de la clairvoyance et de la volonté politiques nécessaires des dirigeants mozambicains, les efforts vers la création des institutions politiques démocratiques dans ce pays de l'Afrique australe pourront être couronnés de succès. Dans le cas contraire, et à défaut de ces éléments indispensables, la situation n'aboutira qu'à une nouvelle tragédie sanglante pour le peuple mozambicain.

Nous estimons que l'action décidée par le Conseil de sécurité vient à temps, car les évolutions intérieures positives qui interviennent dans le pays ont besoin maintenant d'une impulsion politique extérieure, laquelle serait de nature à donner un nouvel élan aux pourparlers entre le Gouvernement mozambicain et la RENAMO, et à prévenir les tentatives de ralentissement injustifiable et des retards néfastes dans le processus de règlement. Dans ce contexte, nous attachons de l'importance au langage ferme que contient la résolution, en particulier en ce qui concerne le regroupement et la démobilisation des troupes, ainsi que la mise en oeuvre du calendrier révisé de l'application de l'Accord général de paix. L'attention et l'engagement politiques du Conseil de sécurité constituent, nous en sommes confiants, une contribution significative à ce que des élections libres et équitables puissent se tenir au Mozambique en octobre 1994 au plus tard, et que les résultats de ces élections soient respectés par les parties en présence,

M. Erdős (Hongrie)

évitant ainsi la répétition d'un mauvais exemple survenu récemment dans cette même partie de l'Afrique et dont les conséquences continuent à affliger le peuple angolais.

Afin que le processus de règlement puisse aboutir, il est indispensable d'ériger un système d'administration unique couvrant tout le territoire national du pays. Nous nous attendons à ce que aussi bien le Gouvernement mozambicain que la RENAMO permettent sans plus tarder le fonctionnement efficace de la Commission de l'administration publique ainsi que de la Commission nationale de l'information et de la Commission des affaires de police. En tout état de cause, le Conseil de sécurité continuera à suivre de près l'évolution de la situation concernant la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord général de paix, et il est à noter que, conformément à la résolution 863 (1993), le Conseil va être saisi d'un nouveau rapport du Secrétaire général sur cette question avant la fin d'octobre prochain.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Hongrie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.